

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20220509-022

du 09 mai 2022

n°022

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.COLIN, M.PEROCHON, M.DROIN, M.MATTARD, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINÉ, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (3) :

M.MICHAUD donne pouvoir à M.PICHON
Mme AZIHARI donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.DROUIN

EXCUSES (4) : Mme DE COURREGES, M.BONNARD, Mme GODET, M.PICHON

Nom du secrétaire de séance : Dominique CHAINÉ

RAPPORTEUR : Monsieur Hindeley MATTARD

OBJET : Organisation Transport Solidaire Subvention

Depuis 2019, la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraudais a soutenu l'association CIF-SP afin de mettre en oeuvre le transport solidaire sur le territoire.

Trente et une communes de notre territoire sont adhérentes et ont mis en place cette offre de Mobilité sur leur commune.

Afin de mutualiser et professionnaliser la mise en relation, le Centre d'Information et de Formation des Services à la Personne (CIF-SP) a mis en place les moyens humains et techniques.

Au vu de leur budget pour cette action, le CIF-SP demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 d'un montant de 18 000 €.

* * * * *

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais notamment l'article 3 alinéa I. 2-3, relatif à l'organisation de la Mobilité.

VU la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraudais accompagne une telle démarche en terme de Mobilité.

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver cette demande de subvention de fonctionnement à la CIF-SP d'un montant de 18 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 086-248600413-20220509-BC_20220509_022-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20220509-022

du 09 mai 2022

n°022

page 2/2

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUUD

